

Information aux médias

Berne, le 29 avril 2009

**Principe du Cassis de Dijon:
Pouvoir d'achat accru pour les consommateurs**

La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS) se réjouit vivement de ce qu'à l'instar du Conseil des Etats, le Conseil national se soit prononcé aujourd'hui en faveur de la reprise du principe du Cassis de Dijon dans la législation. Grâce à cette décision, le pouvoir d'achat des consommatrices et des consommateurs sera renforcé, ce qui, dans la conjoncture difficile que nous traversons actuellement, profitera à l'ensemble de l'économie du pays. La CI CDS se voit ainsi approuvée dans le combat qu'elle mène depuis plusieurs années pour la levée des entraves techniques au commerce et la suppression des réglementations spéciales spécifiques à la Suisse, tracassières et visant parfois des buts protectionnistes. Toutes barrières ayant pour effet de pousser les prix à la hausse.

Il est positif en particulier que le Conseil national ait repris telle quelle la réglementation améliorée par le Conseil des Etats concernant la discrimination des producteurs indigènes. Ainsi, ceux qui, parmi ces derniers, approvisionnent uniquement le marché suisse auront aussi la possibilité de demander une autorisation auprès de l'organe d'exécution compétent. Dès lors, le danger que ces producteurs suisses soient discriminés par rapport à leurs concurrents étrangers du fait de l'introduction du principe du Cassis sera efficacement contourné.

Ces dernières années, la CI CDS a lutté énergiquement pour l'introduction du principe du Cassis de Dijon. L'aspiration des milieux de la distribution à ce que la législation suisse soit harmonisée avec celle de l'UE se mue désormais en une réalité à divers échelons: ainsi, cet été, la révision de la législation sur les denrées alimentaires entrera dans la phase de la procédure de consultation. Par ailleurs, à long terme, les négociations menées en vue de la conclusion d'un accord entre la Suisse et l'UE dans les domaines agroalimentaire et de la santé publique tendront également à une harmonisation.

Contact:

Anita Gut, service d'information de la CI CDS, c/o cR Kommunikation AG
Tél. 043 266 88 16, medien@igdhs.ch

Informations spécialisées:

Martin Schläpfer, chef Politique économique Migros, tél. 076 383 18 49